RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2B NETTOYAGE

SASU au capital de 5 000 euros
Siège social : Immeuble Kannel, Local 105 – Rue Gaston Dorocant
ZAC de Providence 97139 LES ABYMES
908 084 031 RCS POINTE-A-PITRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 08 JANVIER 2025

Le 08 janvier 2025, à 15h00,

Monsieur Bruno LAURENT, associé unique de la Société 2B NETTOYAGE au capital de 5 000 euros détenteur de la totalité des parts sociales, a pris les décisions suivantes :
- Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

(Modification de l'objet social et modification corrélative des statuts)

L'associé unique décide de modifier, à compter du 1er janvier 2025, l'objet social en **" Services d'aménagement paysager " Code APE 8130Z.**

En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet

La Société a pour objet tant en France, dans les DOM ainsi qu'à l'étranger :

- Service d'aménagement paysager ;
- Nettoyage général et le nettoyage industriel
- Toutes activités d'entretiens des espaces verts
- Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager ;
- Tous services attachés aux activités de nettoyage »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Bruno LAURENT
Associé unique

